

COMMUNIQUÉ DE PRESSE, jeudi 24 mai 2018

MARCHÉS PUBLICS Favoriser l'emploi local

ARCHE Agglo et la Maison de l'Emploi de l'Entreprise et de la Formation s'engagent, en signant une convention commune, pour le développement du dispositif des clauses d'insertion professionnelle.

La clause d'insertion professionnelle

La clause d'insertion professionnelle est un outil juridique permettant, au travers de la commande publique, de mener une action concrète pour agir en faveur de l'emploi local¹.

Ainsi, les maîtres d'ouvrages peuvent utiliser leurs marchés publics afin de « réserver » un volume d'heures de travail pour des personnes du territoire ayant des difficultés à accéder à l'emploi. Chaque entreprise adjudicataire s'engage à recruter des personnes dites prioritaires et à réaliser cette clause.

La Maison de l'Emploi de l'Entreprise et de la Formation accompagne les maîtres d'ouvrage comme ARCHE Agglo pour faciliter leur utilisation de cet outil favorisant l'emploi. Elle aide également les entreprises pour qu'elles puissent répondre à cette obligation avec facilité.

¹ Ce dispositif peut également être saisi par des maîtres d'ouvrage du secteur privé dans le cadre de leur Responsabilité Sociale.

La volonté de favoriser l'emploi local

ARCHE Agglo, en signant une convention dans le cadre du développement des clauses dans ses marchés publics, affirme sa volonté de favoriser l'emploi des personnes de son territoire qui en sont plus éloignées.

Cette convention vise augmenter l'impact positif du dispositif sur le territoire.

La MEEF, guichet unique du dispositif des clauses d'insertion professionnelle pour la collectivité, s'est déjà engagée, dans les années antérieures, sur plusieurs chantiers du territoire actuel d'ARCHE Agglo

- la construction du centre aquatique Linaë,
- les travaux d'extension de la station d'épuration de Saint-Donatsur-l'Herbasse
- la réhabilitation du bâtiment accueillant l'hôtel-restaurant Le Félicien.
- les travaux de construction de la nouvelle MJC à de Tain-l'Hermitage dont le chantier vient d'être lancé.

Sur les constructions déjà réalisées le bilan a été très positif en terme d'emploi. Ce sont **15 000 heures de travail**, soit 8 équivalent temps plein qui ont été confiées à des personnes éloignées de l'emploi.

Concrètement, **plus d'une trentaine de personnes qui ont pu bénéficier de contrats de travail sur ces différents chantiers.**

Un système vertueux

Ce système facilite les recrutements et permet la remise à l'emploi des personnes relevant des critères d'insertion professionnelle.

Cela donne également la possibilité aux entreprises et aux employeurs de « découvrir » des personnes motivées et accompagnées par les professionnels de l'insertion.



La MEEF est une association dont le siège social est à Rovaltain. Créée en 2006 à l'initiative de l'Etat et des collectivités locales, dont ARCHE Agglo, elle met en œuvre des actions afin d'améliorer les liens entre les besoins en emploi-formation des entreprises locales et les compétences des territoires et de leurs habitants. Sont membres de l'association : ARCHE Agglo, la communauté de communes Porte de DrômArdèche, la communauté de communes du Royans-Vercors et Valence Romans Agglo.

ARLEBOSC ARTHEMONAY BATHERNAY BEAUMONT-MONTEUX
BOUCIEU-LE-ROI BOZAS BREN CHANOS-CURSON
CHANTEMERLE-LES-BLÈS CHARMES-SUR-L'HERBASSE
CHAVANNES CHEMINAS COLOMBIER-LE-JEUNE
COLOMBIER-LE-VIEUX CROZES-HERMITAGE ÉRÔME
ÉTABLES GERVAIS GLUN LA ROCHE-DE-GLUN LARNAGE LEMPS
MARGÈS MARSAZ MAUVES MERCUROL-VEAUNES MONTCHENU
PAILHARES PLATS PONT-DE-LISÈRE SAINT-BARTHÉLÉMY-LE-PLAIN
SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE SAINT-FÉLICIEN SAINT-
JEAN-DE-MUZOLS SAINT-VICTOR SÈCHERAS SERVES-SUR-RHÔNE
TAIN-L'HERMITAGE TOURNON-SUR-RHÔNE VAUDEVANT VION

CONTACT MEEF
Simon Le Goff
slegoff@meef26.org
04 69 64 73 45

CONTACT PRESSE
Hélène SERRET
h.serret@archeagglo.fr
04 26 78 57 36

BP 103
3, rue des Condamines
07300 Mauves
accueil@archeagglo.fr
04 26 78 78 78

Vivre
& Entreprendre **ICI**
ARCHEAgglo.fr